

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 28 mars 2023 à Vailly

Délégués présents avec droit de vote :

| | |
|---------------------------|---|
| <u>La Forclaz :</u> | GRENAT Maryse (DT) |
| <u>La Baume :</u> | MENOUD Jean-François (DT) |
| <u>La Vernaz :</u> | HAUTEVILLE Laurent (DT) |
| <u>Le Biot :</u> | TOURNIER Henri-Victor (DT) |
| <u>La Côte d'Arbroz :</u> | MUFFAT Sophie (DT) |
| <u>Seytroux :</u> | MORAND Jean-Claude (DT) |
| <u>Montriond :</u> | DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel |
| <u>Morzine :</u> | TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth |
| <u>Les Gets :</u> | VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe |
| <u>St Jean d'Aulps :</u> | VERMANT Rebecca et COTTET Sophie |
| <u>Essert-Romand :</u> | MUFFAT Jean-François (DT) |
| <u>Reyvroz :</u> | LOMBARD Gérald (DT) |
| <u>Lullin :</u> | VUATTOUX Rémy |
| <u>Vailly :</u> | TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc |
| <u>Bellevaux :</u> | VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel |

Procurations :

BUET Manuelle (Morzine) à DUPIEUX Gilbert (Morzine)
CASTEX Margaux (Morzine) à TROMBERT Fabien (Morzine)
CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps) à VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps)
DEGENEVE Alain (Lullin) à VUATTOUX Rémy (Lullin)

Délégués excusés :

BUET Manuelle (Morzine), CASTEX Margaux (Morzine), CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps) et
DEGENEVE Alain (Lullin)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et BAILLEUX
Jean-François

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 22 mars 2023

1- Approbation du procès-verbal de séance de la réunion du 17 janvier 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 17 janvier 2023.

2- Urbanisme : modification du PLUi-H suite au recours gracieux de l'État

Suite à l'approbation du PLUi-H par délibération du 13 septembre 2022, le Préfet de Haute-Savoie a porté recours gracieux à l'encontre de la délibération par courrier du 30 novembre 2022 reçu le 4 décembre 2022. Madame Yannick TRABICHET, Vice-Présidente en charge de l'urbanisme, rappelle les principales phases de prise en compte du recours gracieux de l'Etat, qui a été porté à la connaissance de chacun des membres de l'assemblée communautaire. Ainsi après plusieurs rencontres avec les services de l'État, des séances travail avec le COP15, le Bureau et les communes, une proposition de corrections et de changements à apporter au PLUi-H approuvé a été élaborée afin d'offrir une réponse adaptée aux demandes de l'Etat et ainsi éviter de prendre le risque de l'exercice d'un déféré.

La réponse au recours par lettre du 17 mars 2023, adressée à Monsieur le Sous-Préfet, liste le détail des évolutions que la CCHC serait susceptible d'apporter à son PLUi-H et qui pourraient être soumises au vote du conseil ce soir. Ainsi, les principaux points d'évolution de nature à répondre aux remarques du Préfet pourraient être les suivants :

- Consommation foncière : 5,3 ha de zone 1AU peuvent être transférés en 2AU (soit l'équivalent de 148 logements) afin d'améliorer la répartition des logements à produire sur l'ensemble du PLUi-H.
- Emplacements réservés : 4 ER peuvent être supprimés et 2 réduits en surface.
- Site de déchets inertes : la zone Nx2 au Vernay-Bron peut être reclassée en zone N. Toutefois, ce reclassement n'empêchera pas la société actuellement en place de poursuivre son activité. Elle ne pourra par contre pas la développer.
- Réduction des zones Ne : 24,4 ha de zone Ne peuvent être reclassés en zone N ou en zone A en particulier sur Les Gets (-21,1 ha). Les aménagements prévus sur les surfaces restantes peuvent être explicités. Par ailleurs, le règlement des zones Ne peut être modifié en supprimant la possibilité de clore ces zones et en limitant l'impact des aménagements prévus « seuls les équipements légers sans artificialisation excessive des sols seront autorisés ».
- Espaces classés boisés : deux secteurs situés sur Montriond et Bellevaux peuvent être réduits afin de ne pas être en superposition avec des servitudes de lignes électriques.
- Zone Uel : la zone de La Vignette dédiée aux logements saisonniers peut être réduite de deux parcelles.
- Règlement zone A : le règlement de cette zone peut être modifié pour être conforme à celui de la zone N en matière de possibilité de réalisation d'extensions ou de création d'annexes pour la sous destination logement
- Ancien camping d'Essert-Romand : les bâtiments existants peuvent rester en zone Uc. Les autres parcelles du camping peuvent être reclassées en zone Nc.
- Changements de destination : 4 pastillages peuvent être supprimés, les autres sont maintenus avec justification à l'appui.
- Domaine skiable : le tramage du domaine skiable qui vient en extension du domaine existant sur le site du hameau de Graydon et qui a été réintégré après l'enquête publique suite à une requête de la commune de Saint Jean d'Aulps peut être supprimé.
- Coupures d'urbanisation et respect de l'enveloppe urbaine : aucune modification n'est proposée au PLUi-H approuvé le 13 septembre.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de valider les changements proposés qui sont de nature à répondre au recours gracieux du Préfet et qui procèdent tous de l'avis émis par l'Etat sur le projet de PLUi-H tel qu'il avait été arrêté et qui, par ailleurs, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'équilibre général du plan.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER trouve dommage, en tant que conseillère communautaire, de n'avoir qu'une petite explication avant le vote sans avoir pu participer au débat. Elle votera toutefois favorablement compte tenu de l'importance du travail réalisé.

Yannick TRABICHET rappelle que l'instance de concertation est le COP 15 et non le conseil communautaire.

Emmanuel REY regrette que le vote de l'ensemble des évolutions demandées ce soir ne puisse se faire qu'en bloc. Il préfère donc quitter la séance et ne pas participer au vote.

Le conseil communautaire, à la majorité, valide les changements à apporter au PLUi-H approuvé le 13 septembre 2022, tels qu'ils ont été préalablement présentés et explicités, afin de répondre aux remarques de l'Etat dans le cadre de son recours gracieux.

Ont votés contre : Jean-Louis VUAGNOUX, Célia BERNAZ, Henri-Victor TOURNIER, Jean-François MUFFAT, Rebecca VERMANT et William CHALENCON

Christophe MUTILLOD, pour la parfaite information du public, précise que le PLUi-H revient en observation pendant 2 mois.

3- Personnel

3.1 Urbanisme

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de créer :

- un emploi permanent pour un troisième poste d'instructeur (recrutement en cours)
- un emploi permanent d'assistant au service instructeur (un des deux postes d'assistants actuels arrive à échéance fin avril).

Au 1^{er} mai 2023, le service Urbanisme comprendra ainsi :

- 1 directeur,
- 3 instructeurs,
- 2 assistants.

Yannick TRABICHET souligne qu'il faudrait faire une présentation du service instructeur lors d'une prochaine réunion, afin de rappeler les rôles de la CCHC et des communes et ainsi bien saisir les enjeux.

Jean-François BAILLEUX précise que le le recrutement d'un 3^{ème} instructeur devrait permettre au service de se rapprocher davantage des commune et les instructeurs pourront également faire de la planification.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création des ces 2 emplois.

3.2 Services techniques

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services techniques.

Emplois annuels

- un emploi permanent de responsable bâtiments (contrat de 3 ans à passer avec Olivier HULAK),
- un emploi non permanent d'agent d'entretien des bâtiments pour accroissement temporaire d'activité (remplacement d'un agent en disponibilité par un CDD d'un an à compter du 3 avril),
- un emploi non permanent d'agent technique (collecte déchets) pour accroissement temporaire d'activité (CDD du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024).

Emplois saisonniers

- Déchets :
 - 1 poste du 1^{er} au 31 mai 2023 (collecte Avoriaz)

- 2 postes du 1^{er} mai au 31 octobre 2023 (déchetterie/PAV)
- 1 poste du 1^{er} mai au 31 octobre 2023 (collecte/non pourvu)
- 1 poste du 1^{er} juin au 30 octobre 2023 (déchetterie Avoriaz)
- Voirie/bâtiments :
 - 1 poste du 1^{er} avril au 30 septembre 2023 (espaces verts)
 - 5 postes du 1^{er} mai au 31 octobre 2023 (émulsion)
- Sentiers :
 - 1 poste du 24 avril au 23 octobre 2023
 - 7 postes du 1^{er} mai au 31 octobre 2023

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

3.3 DDVA

3.3.1 Création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer un emploi non permanent d'agent d'accueil pour accroissement temporaire d'activité. Il précise que l'agent actuellement en charge de l'accueil devrait être mutée sur le poste de médiateur culturel des musées de Bellevaux et du DDVA qui va être créé au mois de mai. Il convient donc de recruter une nouvelle personne sur ce poste sur la base d'un CDD d'une année à compter du 1^{er} mai 2023 (recrutement en cours).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

3.3.2 Recrutement d'une vacataire pour les Journées Européennes du Patrimoine

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de recruter une vacataire pour les Journées Européennes du Patrimoine 2023 : il s'agit d'une conférencière qui interviendra le 16 septembre 2023. Le montant de la vacation serait de 250 €, avec prise en charge des frais de déplacements.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement de cette vacataire.

3.4 France Services

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que Chantal BOURREAU, actuellement responsable de France Services, a annoncé qu'elle ne poursuivrait pas son activité au-delà du 31 mars pour raisons de santé. Il propose donc de créer un nouvel emploi permanent de responsable et précise que Christine BACHELART, dont le poste de conseiller numérique se termine le 30 avril, devrait candidater sur cet emploi (contrat de 3 ans).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

Jean-Claude DENNE souligne la nécessité de conserver un poste de conseiller numérique au vu des besoins constatés. Stéphane PUGIN-BRON souligne que la convention de financement arrive à son terme et qu'a priori il faudrait donc financer ce poste à 100 %.

3.5 Réseau des bibliothèques

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que le service de lecture publique va proposer, à partir de l'automne 2023, 2 nouveaux services à la population :

- la Micro-Folie : dispositif national, supervisé par le Ministère de la Culture et accompagné par La Villette, qui consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur des actions culturelles de la CCHC.
- la navette de circulation des collections qui va permettre à la population d'avoir accès aux documents de toutes les bibliothèques du territoire, via un système de réservation en ligne et une navette hebdomadaire qui transportera les documents.

Pour mettre en place ces deux dispositifs, il précise qu'un(e) médiateur(trice) culturel(le) itinérant(e) est en cours de recrutement pour une prise de poste au 1^{er} mai 2023 et propose donc de créer un poste non permanent sous contrat de projet d'une durée de 3 ans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité (Sophie COTTET s'abstient), approuve la création de cet emploi.

3.6 Forfait mobilités durables

Stéphane PUGN-BRON rappelle que le « forfait mobilité durable » a été mis en place le 28 juin 2022 par le conseil communautaire. Il consiste en une prise en charge de l'employeur, des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à vélo, en engin personnel motorisé non thermique, en covoiturage ou en utilisant des services de mobilité partagée non thermiques.

Il précise qu'un nouvel arrêté vient modifier les conditions d'obtention qui sont désormais :

- 100 € lorsque l'utilisation est entre 30 et 59 j,
- 200 € lorsque l'utilisation est entre 60 et 99 j,
- 300 € lorsque l'utilisation est d'au moins 100 j,
- le nombre minimal de jours d'utilisation est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent,
- l'agent peut utiliser alternativement l'un ou l'autre des moyens de transport.

Le conseil communautaire, à la majorité (Maryse GRENAT et Sophie COTTET votent contre), approuve les nouvelles modalités d'attribution du forfait mobilités durables.

4- Marchés publics

4.1 Point sur les MAPA attribués par le Président au vu de sa délégation

- Collecte et transport des cartons et des cagettes des professionnels d'Avoriaz :
 - titulaire : SARL TRANS AUTO PARCS 1800
 - montant de l'offre : 33 270 € HT
- Etude de programmation des futures médiathèques/ pôles culturels des Gets, Morzine, Bellevaux et des locaux du Jotty :
 - titulaire : FLORES (Lyon)
 - montant de l'offre : 54 076 € HT

4.2 Entretien et tonte des pelouses des terrains de football

Le marché actuel étant arrivé à échéance, une nouvelle consultation a été lancée pour un marché de 4 ans. 3 entreprises ont déposées une offre. La CAO, réunie le 17 février 2023, a choisi de conserver le prestataire actuel qui donne satisfaction et qui présentait par ailleurs le coût le moins élevé, soit 184 926,40 € HT sur 4 ans.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend note de la décision de la CAO et autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché.

4.3 Travaux d'entretien de voirie : modification n° 2

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de passer une modification au marché en cours avec la société COLAS afin de prévoir une révision mensuelle des prix à compter du 1^{er} mai 2023 (révision annuelle jusque là).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification et autorise Monsieur le Président à la signer.

4.4 Transport des ordures ménagères de la vallée d'Aulps vers le centre d'incinération de Thonon : modification n° 1

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire que ce marché public a été attribué pour 4 ans à l'entreprise CSP. Il précise qu'une contradiction a été constatée dans le CCAP concernant

la date à laquelle sera calculée la révision annuelle. Il propose donc d'en modifier les termes afin de préciser que la révision interviendra le 1^{er} mai de chaque année

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette modification et autorise Monsieur le Président à la signer.

5- Finances

5.1 Orientations budgétaires 2023

Stéphane PUGIN-BRON souligne que le projet de budget primitif 2023 est en cours de finalisation et sera joint à la convocation à la réunion du 11 avril 2023 (envoi le 5 avril). Il précise que ce projet de budget est préparé sur :

- la base des décisions prises ces derniers mois en matière de fonctionnement (personnel et autres dépenses nouvelles),
- la base des investissements prévus,
- le principe de maintien des taux d'imposition.

En l'état actuel, le projet de budget dégage une somme non affectée d'environ 100 000 € (à confirmer) mais restera soumis aux ouvertures des plis des gros chantiers à venir.

Attention toutefois à certains points :

- des nouvelles dépenses de fonctionnement 2023 ne prendront leur pleine mesure qu'en 2024 (personnel par exemple),
- les emprunts contractés en 2023 commenceront à être remboursés en 2024.

En conséquence, dans une optique de maintien des taux en 2024, il conviendra :

- d'être très mesuré en matière de nouvelles dépenses de fonctionnement en 2023,
- de probablement faire des choix en matière d'investissement.

La mise à jour de la prospective financière effectuée après le vote du budget 2023 permettra d'éclairer la politique d'investissement des années futures au regard des capacités réelles d'investissement .

Évolution des charges de personnel

La masse salariale 2022 de la CCHC a été de 2 651 700 € (contre 2 568 800 € en 2021, soit + 3,2% - inférieure à l'inflation).

Pour 2023, le conseil communautaire, lors de sa réunion du 17 janvier 2023, a entériné la création d'un certain nombre de postes qui auront des conséquences financières sur 2023 mais aussi sur les années suivantes (*voir DOB 2023 – annexe n° 1*).

Afin d'accueillir dans de bonnes dispositions ces nouveaux agents, un bureau est en création aux services techniques de La Vignette. Il accueillera le service Mobilité (chargée de mission mobilité et chargée de mission mobilité douce - sentiers) ce qui libérera un poste au siège du Biot. Le responsable transfert eau et assainissement aura son bureau au SIVU à Essert-Romand.

Pour 2024, l'impact de ces nouveaux postes devrait conduire à une dépense supplémentaire de l'ordre de 180 à 200 000 €.

Yannick TRABICHET aimerait savoir comment se situe la CCHC en matière de ratio relatif au personnel. Charles-Henri MONTET souligne que les ratios en matière de personnel sont à relativiser car ils dépendent du mode de gestion des services publics de la collectivité. La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement de la CCHC est assez faible aujourd'hui mais elle serait beaucoup plus importante si à l'avenir certains services étaient gérés en régie (par exemple les crèches et les écoles de musique).

Évolution des autres charges de fonctionnement

- Voirie : augmentation des droits ouverts voirie de fonctionnement selon une répartition au km pour 235 000 €
- Électricité : le SYANE a estimé l'augmentation à 47 % par rapport à 2022, soit + 88 000 €

- Agriculture : réserve de 62 000 € (contre 30 000 € en 2022) pour les actions liées à la prédation du loup, soit + 32 000 €
- Culture : assistante à maîtrise d'ouvrage sur les médiathèques pour 81 000 € et schéma culturel pour 25 000 €, soit 106 000 €

Attention : certaines de ces lignes ont en face des subventions parfois conséquentes (poste culturel Microfolie / navette, schéma culturel...).

Investissements 2023 et financements

L'année 2023 sera marquée par de gros investissements dont certains s'effectueront sur plusieurs exercices budgétaires. Les principaux investissements sont les suivants :

- Saisonniers :
 - Logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps : travaux en 2023 et 2024, financement par emprunt à hauteur de 2 650 000 € et par un autofinancement de 300 000 €
 - Camping de La Baume : travaux en 2023 et 2024, financement par emprunt à hauteur de 250 000 € (sous réserve du montant des offres des entreprises qui seront validées en conseil le 11 avril)
- Équipements sportifs
 - Vestiaires de Bellevaux : travaux en 2023 et 2024, autofinancement sur crédits 2022 (sous réserve du montant des offres des entreprises qui seront validées en conseil le 11 avril)
 - Rénovation terrain de football de Reyvroz : premières études en 2023
- ZAE :
 - Vernay-Bron : solde travaux
 - Moulin Desailly : travaux en 2023 et 2024
 - Les Lanches : travaux en 2023

Pour ces deux dernières ZAE, il faudra envisager des prêts relais sur 5 ans afin de financer les délais entre paiement des travaux et versement des loyers canons des entreprises attributaires des lots. Par ailleurs, la question d'un autofinancement communautaire se pose pour éventuellement diminuer les coûts des baux à construction. Le Bureau du 31 mars étudiera cette question.

- Culture – Rénovation CTA du musée de la musique mécanique : travaux à l'automne 2023, autofinancement communautaire
- Mobilité
 - Escalator des Alpagnes : solde travaux automne 2022, autofinancement communautaire sur crédits 2022
 - Rénovation toiture gare d'accueil d'Avoriaz : travaux au printemps 2023, autofinancement communautaire
 - Réalisation d'un escalier en doublement de l'ascenseur du Coulet : travaux au printemps 2023, autofinancement communautaire avec un fonds de concours de Morzine de 50 %
 - Réalisation d'un escalier en doublement de l'ascenseur des Haut-Forts : études en 2023
 - Voies vertes : crédits d'études sur 2023 plus quelques crédits pour une première tranche de test sur une voie gravel (vallée du Brevon ?)
- Déchets :
 - Déchetterie des Gets : travaux d'avril à novembre 2023, emprunt d'1 000 000 € réalisé en 2022
 - Poursuite rénovation et extension des PAV : travaux en 2023, autofinancement par TEOM
 - Acquisition d'un camion benne : commandé en 2021, livraison pour l'été 2023, autofinancement par TEOM
 - Acquisition d'un nouvel engin de collecte sur Avoriaz : consultation en cours et livraison au mieux fin 2024
 - Déchetterie de Morzine et quai de transfert : études en 2023, travaux de 2024 à 2026 ?
- Tourisme - solution numérique : livraison en 2023, autofinancement communautaire
- Petite enfance :
 - Crèche des Gets : fin des études et PC en 2023, travaux en 2024 et 2025
 - Crèche de La Baume : études en 2023 , travaux en 2024 (?). A valider en Bureau.
- Administration - Nouveau siège : concours et étude en 2023, travaux en 2024 et 2025

- GEMAPI - Travaux sur la Dranse : fin des études en 2023, travaux de 2024 à 2026

Recettes fiscales et dotations

La progression des recettes fiscales est conséquente pour l'année 2023 avec une croissance de plus de 6 %, soit un gain de près de 842 000 € (*voir DOB 2023 – annexe 2*).

La TEOM est également en croissance de plus de 6 % pour un gain de plus de 186 000 € (*voir DOB 2023 – annexe 3*).

Au total, le budget pourra donc compter sur un gain fiscal de plus d'1 M€.

5.2 Subventions 2023

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du conseil communautaire les demandes de subventions reçues pour 2023 et les propositions d'attribution faites par le Bureau du 17 mars (*voir tableau en annexe*). Il précise que le bureau a demandé qu'un travail en profondeur soit mené en septembre/octobre 2023 pour mettre à plat les modalités d'aides aux associations.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes pour 2023 :

| | |
|---|-------------|
| • Sporting Club Morzine Vallée d'Aulps | 25 000,00 € |
| • FC Brevon | 2 500,00 € |
| • Chablais Ski Team (CIE FFS / Pôle Mont-Blanc) | 25 000,00 € |
| • Les Allobroges du Brevon (Trails du Brevon) | 500,00 € |
| • OT Morzine (Trail des Hauts-Forts) | 500,00 € |
| • Comité des Fêtes de Reyvroz (Trail de Reyv') | 500,00 € |
| • ADMR de la Vallée d'Aulps | 30 000,00 € |
| • ADMR des Dranses | 4 000,00 € |
| • ADMR du Brevon | 15 000,00 € |
| • ADMR du Marcelly | 2 720,00 € |
| • Ametya | 9 000,00 € |
| • Secours en Montagne – section Morzine | 4 000,00 € |
| • Secours en Montagne – section Brevon | 1 800,00 € |
| • Coeur d'Agate | 900,00 € |
| • Association des jeunes sapeurs-pompiers Bellevaux-Lullin | 500,00 € |
| • Association du Musée de la Musique Mécanique | |
| ◦ subvention fonctionnement : | 34 000,00 € |
| ◦ subvention manifestations : | 45 000,00 € |
| • La Rencontre (bibliothèque Morzine) | 7 000,00 € |
| • Lire à Bellevaux | 700,00 € |
| • Commune des Gets (bibliothèque) | 1 000,00 € |
| • Association des conciliateurs de justice de la CA de Chambéry | 500,00 € |
| • Collège Henri Corbet de Saint Jean d'Aulps | 5 590,00 € |
| • Collège Notre Dame de Bellevaux | 3 575,00 € |
| • CPIE Chablais-Léman | 1 000,00 € |
| • MJC du Brevon | 7 000,00 € |

5.3 Voirie : versement d'un fonds de concours par la commune de La Côte d'Arbroz

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la commune de La Côte d'Arbroz souhaite verser à la CCHC un fonds de concours de 18 900 € pour financer une partie de travaux de fonctionnement réalisés sur sa voirie en 2022.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ce fonds de concours.

5.4 Équipements sportifs : demande de subvention au FFA

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que la reconstruction des vestiaires de Bellevaux est éligible à une aide de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur. Il propose donc de déposer d'une demande de financement à hauteur de 20 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer la demande de financement.

5.5 CDAS 2023 – Canton de Thonon – ZAE de Moulin Desailly

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que l'aménagement de voirie de la ZAE de Lullin est éligible au CDAS 2023 du Canton de Thonon. Il propose donc de déposer une demande de financement à hauteur de 30 % des investissements (1 100 000 € estimés), soit 330 000 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer la demande de financement.

5.6 Leader 2022-2027 : approbation dossier de candidature du SIAC

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que le SIAC a constitué un partenariat avec la CC de la Vallée Verte, la CC des Quatre Rivières, la CC Faucigny-Glières, la CC Cluses-Arves et Montagnes, la CC du Pays du Mont-Blanc, la CC de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc et la CC des Montagnes du Giffre pour porter la candidature du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER du Nord des Alpes pour la programmation FEADER 2023-2027. La stratégie du futur GAL du Nord des Alpes se décline autour de 3 axes principaux :

- contribuer à la qualité de vie et l'attractivité des centres-bourgs,
- développer et diversifier les activités économiques du territoire en préservant les ressources locales,
- accompagner la mise en place d'un tourisme durable au service du territoire.

Afin de formaliser les relations entre les 8 partenaires, une convention a été rédigée. Cette dernière définit les modalités de coopérations entre les partenaires ainsi que leurs obligations et responsabilités respectives.

A la demande de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Autorité de Gestion Régionale du FEADER, Stéphane PUGIN-BRON fait part de la nécessité pour la CCHC de délibérer, en tant qu'EPCI membre du SIAC, sur le futur périmètre du GAL, le portage par le SIAC, la stratégie et le plan d'actions associé ainsi que le partenariat tel que prévu dans la convention de partenariat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de candidature LEADER 2023-2027 du GAL du Nord des Alpes, notamment son périmètre, son portage par le SIAC, sa stratégie et le plan d'actions associé et valide la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 du GAL du Nord des Alpes.

5.7 DDVA : nouveaux tarifs

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique et la billetterie du DDVA :

- pour la boutique :
 - Le livre animé des chevaliers (3-10 ans) 12,50 € TTC
 - Jeu de 7 familles Le Moyen-Age 6,50 € TTC
 - Les Miels (adulte) 20,00 € TTC
 - Miam Miam, attentions aux abeilles 7,95 € TTC
 - La ruche, Mes docs à coller (autocollants) 4,90 € TTC
 - Les abeilles, Mes p'tits docs (livre 3-6 ans) 7,90 € TTC
 - Les petites bêtes 13,90 € TTC
 - Les animaux du jardin (livre tactile) Edition Milan 13,90 € TTC
 - Jeux et fêtes au Moyen-Age (adulte) 19,50 € TTC
 - Surprenant Moyen-Age ! (adulte) 18,95 € TTC
 - Porte clé Casque Morion 4,00 € TTC
 - Porte clé Casque grand heaume 4,00 € TTC
 - Mémo des insectes Flammarion 9,90 € TTC
 - Le livre animé des petites bêtes (3-10 ans) 12,90 € TTC

- Les jardins jeu 7 familles 6,50 € TTC
- pour la billetterie :
 - balade à poney 10,00 € TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.

5.8 Culture – Programme ALCOTRA 2021-2027

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 17 janvier 2023 par laquelle il a approuvé la participation de la CCHC au nouveau programme de coopération Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA autour du projet « Racines et Bien être – Valoriser l'ethnobotanique traditionnelle pour le tourisme » avec la commune de Jovençan (chef de file), l'Université de Pollenzo et l'association RETA. Il précise que le budget total de ce projet de 1 074 302,91 € et que la part de la CCHC s'élève à 328 125 €. Financé par l'Europe à hauteur de 80 %, le reste-à-charge que la CCHC s'engage à couvrir par son autofinancement est de 65 625 €, réparti sur 3 ans de 2024 à 2026.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet « Racines et Bien être – Valoriser l'ethnobotanique traditionnelle pour le tourisme » pour un montant global de 328 125,00 € à la charge de la CCHC et s'engage à couvrir le montant de 65 625 € avec son propre autofinancement.

5.9 Demandes de subvention au titre du fonds vert

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du conseil communautaire que plusieurs projets sont éligibles au financement du fonds vert :

- valorisation des biodéchets (chargé de mission, communication, conteneurs...), chiffrage en cours,
- étude de structuration de la ZA de Seytroux : 5 500 € HT de dépenses,
- réaménagement de la friche des Lanches en ZAE (en complément de la DETR) : 250 000 € HT de dépenses.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à déposer les demandes de financement.

6- Environnement

6.1 Commission consultative paritaire de l'énergie du SYANE

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC n'est pas membre du SYANE et n'a donc pas de délégué. Toutefois, elle est membre de la commission consultative paritaire de l'énergie dans laquelle elle est représentée par un membre. Monsieur Michel MUFFAT, qui était ce représentant communautaire, ayant démissionné, il fait part de la nécessité de désigner un nouveau représentant. Philippe VINET se porte candidat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Philippe VINET pour siéger en qualité de titulaire au sein de la commission consultative du SYANE, en remplacement de Michel MUFFAT.

6.2 Adhésion au CEREMA

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire d'adhérer au Cerema, ce qui permettrait à la CCHC :

- de s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, la CCHC participera directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales) ;
- de disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence ;
- de bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations ;
- de rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 0,05€ par habitant, réduite de moitié en 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite l'adhésion de la CCHC auprès du Cerema, pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine d'adhésion, puis renouvelable annuellement par tacite reconduction, et désigne Philippe VINET pour représenter la CCHC au titre de cette adhésion.

7- Foncier : mise à disposition des locaux de l'ancien cabinet infirmier de Saint Jean d'Aulps pour l'ouverture d'une classe « ski alpin » en e-learning

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que, depuis la rentrée 2022/2023, le collège Henri-Corbet de Saint Jean d'Aulps abrite une classe de seconde « ski alpin » en e-learning avec une dizaine de sportifs concernés. Il ajoute que la CCHC a financé le tableau numérique de cette classe. Compte-tenu du succès rencontré, Rémy CULLAZ, Président du district FFS du Chablais, a confirmé les besoins d'une salle supplémentaire pour accueillir dès la rentrée 2023/2024 une classe de première, toujours en e-learning. Le Bureau du 17 mars a donné un avis favorable pour une mise à disposition gracieuse du local communautaire situé sous le collège de Saint Jean d'Aulps. Le cabinet infirmier qui occupait ce local ayant rompu le bail fin décembre 2022, il est actuellement disponible. Les charges resteront à charge du locataire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer une convention d'occupation de ce local par le district FFS du Chablais dans les conditions mentionnées ci-dessus.

8- Geoparc du Chablais : nouvelle convention avec le SIAC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la CCHC est membre du réseau des partenaires du Geoparc mondial Unesco du Chablais, notamment au titre du DDVA et des musées de Bellevaux. Il précise que la convention de partenariat passée avec le SIAC, structure porteuse du Géoparc, est arrivée à échéance et propose donc d'en passer une nouvelle pour la période 2023-2027.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de passer une nouvelle convention de partenariat avec le SIAC pour la période 2023-2027.

9- Motion de soutien aux infirmiers libéraux

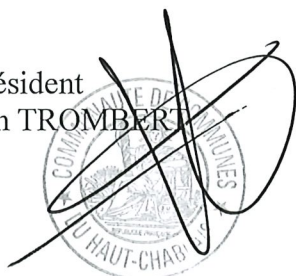
Depuis début novembre 2022, la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Savoie a mis en place un nouveau système de rémunération des frais kilométriques pour les infirmiers libéraux du département. Cette décision entraîne des pertes financières importantes dans un contexte où leurs actes n'ont pas été revalorisés depuis 2009 et où les carburants ont augmenté de 30 % alors que le coût du kilomètre montagne est lui passé de 50 à 51 centimes.

En Haute Savoie, les personnes âgées restent à domicile le plus longtemps possible, cela nécessite des interventions des infirmières libérales au quotidien sur l'ensemble du territoire : les déplacements sont indispensables et il faut les rémunérer à leur juste valeur.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, demande une révision de cette décision, qui en l'état aura des conséquences dramatiques sur la continuité des soins et le maintien en activité de nos infirmières libérales sur nos territoires de montagne.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le 11 avril 2023 aux Gets, le mardi 16 mai 2023 à La Forclaz et le 27 juin au Biot.

Le Président
Fabien TROMBERT



Au Biot, le 7 avril 2023

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

